

Déroqations mineures

Je donne avis que le mardi 30 septembre 2025, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur deux demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2195, rue Ward et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale mixte dont la distance de la construction souterraine non apparente par rapport à la limite de propriété ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 7350, rue Frédérick-Banting et a pour objet d'autoriser l'installation d'appareils de climatisation et d'une clôture dont la localisation et la hauteur, respectivement, ne respectent pas toutes les normes applicables.

Fait à Montréal,
Le 11 septembre 2025

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement